

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRA ORDINAIRE
Du 29 Aout 2016 à 18H00

Etaient présents : Monique BARNOUIN, Eve MAUREL, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Jean-Louis STAIANO, Claude GARCIN, Alberte FELINES ,

Absents: Alain LAGIER, Yves GIAI-CHECA, Gilles MOYNE,

Secrétaire de séance : Eve MAUREL

Signature du PV du 23 juin 2016

Madame, le Maire accueille les membres et les remercie.

Madame le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

Madame le maire, demande le rajout à l'ordre du jour :

Délibération pour prise emprunt à taux fixe à conclure avec la caisse d'épargne et de prévoyance de Provence alpes côte d'azur, pour le financement du projet du bâtiment multimodal

En vue du MAPA sur les voieries Madame le maire, demande le rajout à l'ordre du jour de la nomination des membres de la CAO,

Les élus donnent leur accord.

DELIBERATION RELATIVE A L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Entendu le rapport de Madame le maire,

Vu les dispositions de l'article 22 (I 4°) du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent, et déclare élus, pour faire partie, avec Madame Monique BARNOUIN le maire, présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

membres titulaires,	membres suppléants.
Monsieur Bruno Perez	Monsieur Yves Gai Checca

Monsieur Gilles Moyne	Madame Armelle Touati
Monsieur Frédéric Amourdedieu	Monsieur Alain Lagier

DELIBERATION POUR SOLLICITER AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.

Madame le Maire informe les élus s'être rapprochée des services du Conseil Départemental, et propose aux élus de les solliciter pour l'obtention d'une subvention pour aider à l'acquisition du volume mairie de l'opération Cœur de Village.

Madame le Maire informe que ce dossier est en cours de montage, qu'elle est en attente de compléments d'information des services consultés. Madame le Maire demande donc aux élus leur accord de principe sur cette demande de financement.

Les membres présents donnent leur accord et autorise Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le bâtiment Cœur de Village.

DELIBERATION BÂTIMENT MULTIMODAL SUR L'ETUDE ACOUSTIQUE D'UNE SALLE POLYVALENTE FAISANT PARTIE D'UNE CREATION D'IMMEUBLE DE LOGEMENT ET LOCAUX DIVERS

Madame le maire rappelle aux élus la délibération du 20 janvier 2016 portant sur l'acquisition d'une surface à aménager en rez de chaussée réservée à la création de la future salle polyvalente et les informe qu'en amont des futurs travaux d'aménagement de cette salle polyvalente il conviendrait d'entreprendre une étude acoustique

Madame le maire informe les élus s'être rapprochée du bureau d'étude de Monsieur Pierre Boulaygue ingénieur conseil et présente la proposition d'honoraire pour le traitement acoustique de la salle polyvalente dont le montant s'élève à 3.200€ HT soit 3.840€ TTC

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier. L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité la proposition d'honoraire du cabinet Pierre BOULAYGUE pour le traitement acoustique de la salle polyvalente dont le montant s'élève à 3.200€ HT soit 3.840€ TTC ; et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION BÂTIMENT MULTIMODAL SUR L'ETUDE CVC (CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION) D'UNE SALLE POLYVALENTE, D'UNE MAIRIE, D'UNE SALLE ASSOCIATIVE FAISANT PARTIE D'UNE CREATION D'UN IMMEUBLE A SANNES

Madame le maire rappelle aux élus la délibération du 20 janvier 2016 portant sur l'acquisition d'une surface à aménager, en rez de chaussée réservée à la création de la future salle polyvalente, des futurs bureaux de la mairie et d'une nouvelle salle pour les associations.

Madame le maire informe les élus qu'en amont de ces futurs travaux d'aménagement, il conviendrait d'entreprendre une étude CVC (chauffage Ventilation Climatisation).

Madame le maire informe les élus s'être rapprochée du bureau d'étude de Monsieur Pierre Boulaygue ingénieur conseil et présente la proposition d'honoraire pour le traitement CVC des surfaces concernées dont le montant s'élève à 4.950€ HT soit 5.940€ TTC

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier. L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité la proposition d'honoraire du cabinet Pierre BOULAYGUE pour le traitement CVC des surfaces concernées dont le montant s'élève à 4.950€ HT soit 5.940€ TTC; et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION POUR PRISE EMPRUNT A TAUX FIXE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DU BÂTIMENT MULTIMODAL

Madame le maire rappelle aux élus :

- La délibération du 15 juin 2015,
- L'arrêté en date du 15/12/2015 concernant le permis de construire n° PC 084 121 15 S0007 au profit de la SCCV le CASTELAS Groupe CETIC, sur le lot 22 de Cœur de Village,
- La délibération du 20 janvier 2016 autorisant le recours à un prêt bancaire de 400.000€ maximum pour aide au financement du projet.
- Les décisions prises et consignées sur les comptes rendus de conseils municipaux

Madame le maire donne lecture du projet de délibération :

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, vu le projet d'emprunt à taux fixe présenté par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Provence Alpes Côte d'Azur (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins de trésorerie, la commune de Sannes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « Emprunt à taux fixe » d'un montant maximum de 300.000 €uros dans les conditions ci-après indiquées:

Montant	300.000 €uros
Durée	20 ans
Taux d'intérêt Annuel applicable	1.98 %
Versement unique des fonds	2 mois maximum en une seule fois à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne
Date du point de départ de l'amortissement	25/10/2016
Date de la 1 ^{ère} échéance d'amortissement	25/10/2017
Base de calcul	30/360

Remboursement du capital	constant
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance moyennant un préavis
Commission d'engagement	0.20% du capital engagé

Article-2

Le Conseil municipal de la commune de Sannes autorise Madame le Maire, à signer le contrat d'emprunt à taux fixe pour un montant de 300.000€ avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil municipal de la commune de Sannes autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce dossier,

L'ensemble des membres présents décident et votent la signature du contrat d'emprunt à taux fixe d'un montant de 300.000€ avec la Caisse d'Epargne de Provence Alpes Côte d'Azur tel que présenté en séance.

la séance est levée à 19h30